

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite Municipalité, avise que selon l'article 148 du Code municipal, qui stipule « Que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, dépose le calendrier de ses séances régulières mensuelles pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ». Voici le calendrier qui est établi pour les séances du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome pour la prochaine année :

2024	SÉANCES	HEURES
Lundi	15 janvier 2024	19 h 30
Lundi	12 février 2024	19 h 30
Lundi	11 mars 2024	19 h 30
Lundi	8 avril 2024	19 h 30
Lundi	13 mai 2024	19 h 30
Lundi	10 juin 2024	19 h 30
Lundi	8 juillet 2024	19 h 30
Lundi	12 août 2024	19 h 30
Lundi	9 septembre 2024	19 h 30
Mardi	15 octobre 2024	19 h 30
Lundi	11 novembre 2024	19 h 30
Lundi	9 décembre 2024	19 h 30

Les séances se tiennent au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, Saint-Chrysostome.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 7^e jour du mois de septembre 2023.



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 7 septembre 2023 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 7 septembre 2023.



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier